

Exercice De Lan Dix;

6. Pluvios an 11^e
 suite de la
 Deliberation

Lan onze de la Republique française et de seize Pluvios Dix heures du matin de Conseil Municipal De la Commune De Combié assemblée au Bureau Municipal en conformité de la loi pris a la séance d'hier, pour entendre débats et arrêté de compte en recette et Depense Municipale due par le C^o de Combié par cetten date de l'année, on étant es led. de Combié present de presideur ayant ouvert les Bureau de C^o de Combié fut presenté dans la forme suivante

Compte que le C^o de Combié de Combié recevant de la Commune De Combié Reçu au Conseil Municipal de lad. Commune en conformité de la loi du 28 Pluvios an 8^e et de l'article XVI de la loi des Comuls du 5 Thermidor an 10^e.

Recette De lan 10^e

Centimes additionnels aux contributions fonciere Mobiliaire personnel et conjuguaire de lan 10 ^e -----	260 ^{fr} 95 ^c -
Vingtieme d'impôts des patentes même année -----	18 75 -
Somme totale Desd. deux art. De recette -----	279 ^{fr} 20 ^c -

Depense De lan 10^e

1 ^o Sajo au Maire pour frais du Bureau de lad. De -----	40 ^{fr} -- ^c -
2 ^o Mandats du prefet pour les salaires du jecteur -----	25 -- " -
3 ^o pour l'abonnement au Bulletin des loix -----	6 -- " -
4 ^o pour le traitement du garde champêtre -----	50 -- " -
5 ^o pour les registres de l'Etat Civil, lad. de -----	21 -- 45 -
ce dernier art. n'est pas acquitté, et demand a la charge du C ^o par cetten de lan 10 ^e	
Somme totale De la Depense -----	142 ^{fr} 45 ^c -

Resultats

La recette Du présent Compte monte a la somme De -----	279 ^{fr} 20 ^c -
La Depense a celle De -----	142 -- 45 -
l'excédent de la Depense est inferieur a la recette De la somme De -----	136 ^{fr} 75 ^c -
de laquelle somme reste en caisse	

Vu le Compte cy Depuis ainsi que des pieces allegués, nous Membres du Conseil Municipal De lad. Commune après avoir Debattu les différents articles du C^o observons que de celui

voyez le compte de
 lan 12 Brum de
 19 Pluvios an 10^e

il Novelle que led. d'atation Receveur Redois at ad Municipalite
 au exercice Delan dix d'assomme De cent trente six francs et soixante
 quinze centimes, qui reste en Caisse cy) -----

136^{fr} 75^c

Et que le C.^{te} Boulland maire suivant son Compta
 Genes et Rendu au Conseil, de jour d'heure Redois pour
 les exercices Delan huit et neuf d'assomme de quatre
 vingt quatre francs quarante neuf centimes qui
 reste en Caisse cy) -----

94^{fr} 49^c

Somme totale en Caisse d'assomme De -----

231^{fr} 24^c

Laquelle somme sera employe dans le cours de la presente annee a la
 closure du Compta de la presente Commune; cela ainsi arrete et
 pour non conformes at ad. loi du 28 Messidor an 8.^{me} et at arrete des
 Consuls du 4 thermidor an 10, Deliberons que les pieces at ayuy du present
 Compta seront adrees par demain au prefet du departement pour
 etre examinee, et led. Compta etre arrete definitivement par le
 prefet; et apres idem a Remis la continuation de la deliberation
 a aujourd'hui deus heures de l'evene, pour former les budgets Delan
 Douze, et ont led. Membre Signe / Joseph Dubouloz
Gignac forestier president / Cherrier Secretaire

pyot Laumon Prin Jeannot Haugeray

Boulland Maire

16 Messidor an 11^{me}
 Suite De la
 Deliberation

Dud. jour Seize Messidor an onzieme deus heures de l'evene de Conseil
 Municipal De Combe assemble a la chambre Commune ouverte de la deliberation
 De censatid pour former de Budgets Delan Douze, de Maire president
 de Conseil, at Remis deus imprimes at l'evene pour l'information dud.
 Budgets, de Natid mise en deliberation de Conseil y a offre Commune
 il suite;

Budgets Delan 12^{me}

Revenus De la Commune

1 ^o - Centimes additionels aux Contributions forciers Mobiliere Personnelle et Somptuaire ensemble -----	251 ^{fr} 50 ^c
2 ^o - Vingtisme Du produit des Patentes -----	16 ^{fr} 11 ^c
Total Des Deus seuls articles de l'ecette -----	267 ^{fr} 50 ^c

Les Deusses De la Commune pour l'an Douzieme consistent
 Dans les articles Detailles cy) ayren;

Depenses De la Commune l'ou l'an 12 ^e .	
1 ^o abonnement au Bulletin Des Lois	115 ^{fr} 49 ^c
2 ^o frais des Registres des actes civils et timbre	21 ^{fr} 45 ^c
3 ^o Lojers de la Maison Commune	50 ^{fr} "
4 ^o frais des bureaux Du Maire	40 ^{fr} "
5 ^o traitement Du Garde champêtre	50 ^{fr} "
6 ^o Depenses necessites par l'exercice Du culte, voir la deliberation Du 9. fructidor an 10 ^e et	" "
Total De la depense ordinaire	167 ^{fr} 45 ^c

qui distraits de la somme Des Revenus, fait qu'il reste un Excedant De Recette De la somme De 100^{fr} 5^c.

D'après quoi le Conseil Considerant que pour se conformer aux Dispositions De la Circulaire Du Prefet Sur Dattée Du 27 nivose dernier qui veut que les Percepteurs Des Communes Soient seuls chargés De la Lettre et des Revenus Communaux, il Convient que le C^o Maire Remis entre les Mains du C^o Percepteur De la somme De quatre vingt quatorze francs et quarante neuf centimes qui ont été en Caissé Du Reçu de son Compté Des années huit et Neuf par le Maire et obtenu, et au même instant et a l'aveu Du Conseil led. C^o Bourland Maire à Compté nombre et Delivré au C^o Percepteur De la somme De quatre vingt quatorze francs et quarante neuf centimes en numéraire, ainsi que led. Percepteur le Reconnait et son Recit volontairement Devrait vous en rendre Compté au Conseil et toute description; Au moyen de quoi le C^o Bourland est entièrement quitte et libéré envers la Commune De combien de la somme De la Lettre, et Neuf; et led. Percepteur se trouve Debité envers led. Commune de la somme totale De deux cent trente un francs et vingt quatre centimes y compris l'exercice De la Lettre;

Laquelle somme le Conseil arrêté et Delibéré doit être employé aux articles qui suivent 1^o a l'acquisition de l'Église De Combier 2^o a la clôture du Cimetière De lad. Église, si sa construction s'il y en a sera employé a la construction d'un petit port a l'usage de ces trois articles d'une indispensable nécessité; Lesquels ouvrages seront faits et ordonnés et surveillés par le Maire a l'assentiment Duquel le Conseil sera rapporté extérieurement;

Le Conseil ayant de nouveau pris lecture Des Deliberations Des années précédentes desquelles il a de nouveau approuvé, et consenti la dernière Exécution, et Declaré savoir a la Commune rien à Delibéré actuellement, Statutivement a lad. Commune De Combier

Le president a Declaré La deliberation close et terminée, Le Maire de la commune
 chargé de dresser tout ce qui vient de la presente, et ont été lesd. Membres Signés /
 Desaix Dubouche & Gynne forestier president
 Chevigny Secrétaire Dampois & Maugerou
 Puyot & Maury
 Boullard
 Maire